

DIRECTION DES FESTIVITES & DE LA JEUNESSE

Service Jeunesse

☎ : 06 98 63 35 22

✉ : debora.laures@ville-nimes.fr



Nîmes le, mardi 5 septembre 2023

REGLEMENT CONCOURS PHOTO « JEUNESSE– FERIA DES VENDANGES 2023 »

Article 1 - Organisation et date : Le concours, organisé par le service Jeunesse de la Ville de Nîmes, se déroulera le samedi 16 septembre de 14h00 à 18h00 sur le stand Espace Prévention Jeunesse situé au Square Antonin, à Nîmes.

Article 2 - Participation et Inscription : Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs sous réserve d'avoir entre 13 et 20 ans révolus au 16 septembre.

Les inscriptions se feront sur place, de 14h00 à 15h00. Le candidat devra remplir la fiche de renseignements et signer ce règlement. L'inscription sera validée par la remise d'un badge numéroté. Le concours sera clos à la centième inscription.

Article 3 - Thèmes et prises de vue : Chaque candidat sera libre de déambuler au cœur de la Féria pour faire ses prises de vue, à partir de son smartphone ou d'un appareil photo, en respectant le thème suivant : « Les Jeunes dans la Féria », avec pour variantes : « Tradition », « Patrimoine », « Humour ».

Article 4 - Prises de vue et Droit à l'image. Les photos ne devront pas s'attacher à la réalisation de portraits ou pouvant nécessiter une demande de droit à l'image. La Ville en sa qualité d'organisateur du concours se réserve le droit de supprimer les photos à caractère discriminant, raciste, pornographique, pédophile ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 5 - Restitution : Le concours sera déclaré clôt à 18h00, le jour du concours. Les candidats doivent adresser le tirage qu'il souhaite proposer à l'adresse générique suivante : jeunesse@ville-nimes.fr (format jpeg non compressé), en précisant bien son nom, prénom et numéro de candidat qui lui a été attribué. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Toute photo reçue le 16 septembre au-delà de 18h00 ne pourra être prise en compte.

Article 6 – Le mode de désignation des lauréats : A l'issue de la réception de l'ensemble des photos, la sélection s'effectuera en trois temps, pour décerner trois prix par trois jurys différents :

- Le 1^{er} prix : sera attribué par un jury composé de 3 professionnels qui se réunira entre le 18/09.
- Le 2^{ème} prix : sera attribué par un jury composé de 3 Jeunes Conseillers Municipaux le 20/09.
- Le 3^{ème} prix : sera attribué par le public, par un vote numérique initié par la Ville de Nîmes. La photo ayant obtenu le plus de « j'aime » entre le mercredi 20 septembre après-midi jusqu'au vendredi 22 septembre à 14h00 sera déclarée lauréate.

Article 7 - Les Prix : La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu le samedi 23 septembre à 11h00 (lieu : à préciser). Les candidats seront informés par téléphone ou par mail.

- 1^{er} prix : un appareil photo tirage instantané avec recharges.
- 2^{ème} prix : un crocodile décoratif + 2 places musée de la Romanité.
- 3^{ème} prix : un bon d'achat pour l'acquisition de Bandes dessinées.

Article 8 - Communication : Le service Jeunesse se réserve le droit de faire l'usage des productions de chaque candidat (publication, exposition...), en citant la source, sans possibilités de droits pour les auteurs. Les candidats acceptent de figurer dans les différents supports de communication de la Ville.

Article 9 - Obligations : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.